

sectes perverses, et auront à cet effet adressé de pieuses prières à Dieu, Nous accordons l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, avec application possible, par voie de suffrage, aux âmes détenues en expiation dans les flammes, et Nous l'accordons libéralement en le Seigneur par la teneur des présentes.

Et parce que la noble nation espagnole, par l'œuvre merveilleuse de saint Jacques, a conservé intacte et inviolée la foi catholique, afin que le Dieu miséricordieux veuille lui donner la grâce, par laquelle, au milieu de ce déluge d'erreurs, elle confirmera, par l'intercession et la médiation de son Patron auprès de Dieu, la sainteté de la religion de ses ancêtres et la ferveur de sa piété, Nous lui accordons l'ample privilège à elle concédé par Notre prédécesseur Alexandre III, c'est à dire la faculté de gagner un Jubilé plénier l'année où la fête de Saint Jacques du 25 juillet tombe un dimanche, et cela même pour l'année qui vient, où sera célébrée, le jour même consacré à saint Jacques, la fête solennelle de l'invention et de l'élévation de son corps, dans la méthode et avec les privilèges contenus dans la constitution de ce Souverain Pontife donnée le 25 juillet 1589.

Ces lettres et leur contenu, en aucun temps ne pourront être attaquées de vice, soit de *subreption* ou d'*obreption*, ou de nullité, ou d'invalidité ou d'intention, ou d'aucun autre défaut ; mais toujours et à perpétuité, elle seront efficaces, et sortiront et obtiendront leurs pleins et entiers effets ; et tous, de tout grade, de tout ordre, de toute prééminence et dignité, y adhéreront ; mandant que la transcription et l'impression des présentes étant souscrites de la main de Notre notaire public, et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, auront la même authenticité que les présentes mêmes, si on les exhibe et les montre.

Qu'il ne soit donc permis à personne de briser et de contredire par une audace téméraire cette page revêtue de Notre approbation, ratification, réserve, concession, remise, commission et volonté. Si on se rend coupable de cet attentat, on s'exposera à l'indignation du Dieu tout-puissant, et des bienheureux Pierre et Paul ses apôtres.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'an 1884 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, calendes de novembre, septième année de Notre Pontificat.

C. card. SACCONI, Pro-dataire.

F. card. CHIGLI.

Vu :
Pour la Curie, I. des vicomtes DE AQUILA
(L. † S.)

I. CUGNONIS,